

Documents exigés – Demande de permis Galerie/patio en cour avant ou latérale ou accès piscine (Résidentiel)

- Procuration (si la personne qui fait la demande de permis n'est pas propriétaire).
- Acte de vente (si vous avez acquis l'immeuble récemment).
- Plan d'implantation : À l'aide d'une **copie** du plan de localisation (inclus dans le certificat de localisation), localisez la construction projetée, indiquez les distances avec les limites de terrain, les autres bâtiments et constructions. Pour le secteur Ferland, étant donné qu'il n'existe pas de certificat de localisation, un plan d'implantation à l'échelle peut être fait à la main.

Pour plus d'informations, consultez le dépliant **Galerie, porche, balcon, perron, patio, véranda, solarium et portique non chauffé** disponible au ville.sept-iles.qc.ca/fr/depliants-et-formulaires_444 ou au bureau du Service de l'urbanisme.

Note : Cette liste n'est pas exhaustive et ne représente pas tous les documents pouvant servir à l'émission d'un permis ou d'un certificat. Ainsi, tout autre document jugé pertinent peut être exigé.

Il est possible que le permis ne soit pas délivré immédiatement si le dossier n'est pas complet ou si une analyse supplémentaire est requise.

Renseignements – Demande de permis Galerie/patio en cour avant ou latérale ou accès piscine (Résidentiel)

1. Requérant – SI VOUS N'ÊTES PAS PROPRIÉTAIRE, FOURNIR UNE PROCURATION :

Nom : _____
Nom de la compagnie : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : Résidence : _____ Bureau : _____ Cell. : _____
Courriel : _____

2. Adresse des travaux : _____

3. Coûts des travaux : _____

4. Date de la demande : _____

5. Date de fin des travaux : _____

6. Exécutant des travaux : Propriétaire Entrepreneur : _____

7. Dimensions de la galerie :

Largeur : _____ Profondeur : _____ Hauteur : _____

8. Type de terrain : Régulier Lot d'angle Lot transversal

9. Matériau : Bois Béton Autre : _____

10. La construction donne-t-elle accès à une piscine ? : Oui Non

Si oui, une vue en élévation de l'enceinte devra être fournie. Pour une nouvelle piscine, un permis sera requis.

11. Plan d'implantation (obligatoire) :

À l'aide d'une **copie** du plan de localisation (inclus dans le certificat de localisation), localisez la construction projetée et l'emplacement de l'escalier. Indiquez les distances de la construction par rapport aux limites de terrain, aux autres bâtiments et constructions. Pour le secteur Ferland, étant donné qu'il n'existe pas de certificat de localisation, un plan d'implantation à l'échelle peut être fait à la main.

12. Signature du requérant :

Signature : _____ Date : _____